

PIECES OBLIGATOIRES À JOINDRE À LA DEMANDE

Pour tous demandeurs

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, permis de conduire, livret de famille),
- Justificatif de la date d'entrée dans le logement (copie contrat bail, contrat de sous location, acte de propriété),
- Le cas échéant, la copie du jugement de la mesure de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle...) et justificatif de l'état civil du tuteur,
- Pour les ressortissants hors Union Européenne : copie du titre de séjour en cours de validité.

Pour les personnes en situation de handicap

- Notification de droits délivrés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées en cours de validité (RQTH, AAH, PCH, ACTP, CMI...),

ou

- Justificatifs de l'octroi d'une pension d'invalidité de catégorie 2 ou 3 en cours de validité

INFORMATIONS LÉGALES

Article L114-13 du Code de la Sécurité sociale :

« Est passible d'une amende de 5 000 euros quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration pour obtenir, ou faire obtenir ou tenter de faire obtenir des prestations ou des allocations de toute nature, liquidées et versées par les organismes de protection sociale, qui ne sont pas dues, sans préjudice des peines résultant de l'application d'autres lois, le cas échéant. »

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations obligatoires recueillies par le Département des Hautes-Alpes font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'ouverture d'un droit à l'aide sociale à domicile ou en hébergement dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les services habilités du Département sont destinataires de ces informations. En cas de besoin, ces informations pourront être transmises à un autre organisme habilité en charge de cette prestation. Les données enregistrées sont conservées selon les prescriptions des archives départementales. Aucune prise de décision automatisée basée sur les données collectées n'est mise en œuvre. Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD et Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. L'ensemble de ces demandes peut être adressée, en justifiant de votre identité, au choix :

- via le formulaire en ligne accessible à l'adresse : <https://demarches.hautes-alpes.fr/nous-contacter/contacter-le-delegue-a-la-protection-des-donnees-du-departement>
- par courrier électronique à l'adresse donnees.personnelles@hautes-alpes.fr
- par voie postale à l'adresse suivante : Département des Hautes-Alpes – A l'attention du Délégué à la Protection des Données – Place Saint-Arnoux – CS66005 – 05008 GAP Cedex.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex / <https://www.cnil.fr>)

Contact et renseignement :

Unité Conférence des Financeurs
04 86 15 33 02
habitat.inclusif@hautes-alpes.fr

Où déposer votre demande ?

Par courrier :

Département des Hautes-Alpes
Hôtel du Département
Unité Conférence des Financeurs
Place Saint-Arnoux - CS 66005
05008 GAP CEDEX

En ligne sur le site internet du Département :

www.hautes-alpes.fr

ANNEXE : LISTE DES PIÈCES À FOURNIR ET INFORMATIONS À CONSERVER

Dossier de demande d'Aide à la Vie Partagée (AVP)



Hautes-Alpes
le département